

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux

1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 20/11/2009

Tél : 01 40 20 80 62

Fax : 01 40 20 80 08

M. MARTIN Philippe

16 allée ô Cantelou

33360 Latresne

Notre réf : N° 331324

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Philippe MARTIN c/ MINISTERE DE LA
DEFENSE

Affaire suivie par : Mlle Bouvier

ACCUSE DE RECEPTION DE LA REQUETE

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R. 413-6 du code de justice administrative j'ai l'honneur de vous certifier que le pourvoi dont l'objet est brièvement rappelé ci-dessous a été enregistré sous le numéro cité en référence au greffe du Secrétariat de la Section du Contentieux le 31/08/2009 :

Requête par laquelle M. Philippe MARTIN demande au Conseil d'Etat 1°) d'annuler la décision du 30 juin 2009 du service des pensions de La Rochelle rejetant sa demande tendant à la révision de ses droits à pension de retraite afin que soit prises en compte les périodes passées en tant qu'élève à l'école de l'enseignement technique de l'armée de terre d'Issoire (EETAT) 2°) à ce qu'il soit enjoint au service des pensions de La Rochelle d'appliquer l'accord interministériel autorisant la prise en compte, dans la constitution du droit à pension militaire de retraite, des années de scolarité effectuées par les élèves des trois premières promotions de l'EETAT.

Il vous appartient, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le Conseil d'Etat de vos changements d'adresse. Par ailleurs, pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Le numéro 331324 devra être obligatoirement rappelé sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire.

Ce dossier est accessible sur le site internet <http://sagace.conseil-etat.fr> à l'aide des codes d'accès suivants : identifiant : 331324-av6, mot de passe : y55f74

J'attire votre attention sur le fait que si un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation se constitue pour vous représenter, ces codes seront désactivés et seul cet avocat aura accès au dossier.